

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026 – N°1

L'an deux-mille-vingt-six, le 20 mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis à la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents :

Mesdames Jessica BEYRIS, Sandie BIZOUARD, Catherine GERMAIN, Béatrice JARRY, Armelle LE GALL, Adeline MASCLET, Sindy NOEL;

Messieurs Albin BENOIST-DE CADARAN, Vincent CARRÉ, Clément CHAISEMARTIN, José GALLARDO, Alain GRESSIER, Jean-Bernard SOUDAN, François VAN PETEGHEM.

Pouvoir : Monsieur Didier ZOZZOLI à Monsieur Jean-Bernard SOUDAN

Secrétaire de séance : Madame Béatrice JARRY.

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire Générale de Mairie.

Ordre du jour

- Élection du Maire
- Création de postes d'Adjoints au Maire
- Élection des Maires-Adjoints
- Tableau d'ordre du Conseil Municipal
- Attributions des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Élections des délégués aux organismes extérieurs

La liste « Armentières-en-Brie Générations solidaires » ayant recueilli 201 voix, elle obtient 12 sièges au Conseil Municipal.

La liste « Ensemble pour Armentières » ayant recueilli 177 voix, elle obtient 3 sièges au Conseil Municipal.

Les conseillers communautaires qui siégeront à la Communauté des Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO), au nombre de 2 titulaires et 1 suppléant, sont issus de la liste arrivée en tête. Ce sont, paritairement et alternativement : M. Jean-Bernard SOUDAN, Madame Béatrice JARRY, titulaires, et Monsieur Albin BENOIST-DE CADARAN, suppléant.

Le Conseil Municipal d'Armentières-en-Brie est pourvu dans sa totalité et se compose ainsi, classé par ordre alphabétique :

M. Albin BENOIST-DE CADARAN
Mme Jessica BEYRIS
Mme Sandie BIZOUARD
M. Vincent CARRÉ
M. Clément CHAISEMARTIN
M. José GALLARDO
Mme Catherine GERMAIN
M. Alain GRESSIER

Mme Béatrice JARRY
Mme Armelle LE GALL
Mme Adeline MASCLET
Mme Sindy NOEL
M. Jean-Bernard SOUDAN
M. François VAN PETEGHEM
M. Didier ZOZZOLI

ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Vincent CARRÉ, doyen des membres de l'assemblée prend la présidence pour procéder à l'élection du Maire.

Il donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 dudit code.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur Jean-Bernard SOUDAN est seul candidat.

1^{er} tour de scrutin : Votants : 15
 Suffrages exprimés : 12
 Votes blancs : 3
 Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Bernard SOUDAN obtient 12 voix.

Monsieur Jean-Bernard SOUDAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Maire et immédiatement installé.

M. Vincent CARRÉ cède la présidence à M. Jean-Bernard SOUDAN, qui remercie les membres du Conseil Municipal pour la confiance accordée.

CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS

M. Jean-Bernard SOUDAN propose de passer immédiatement à l'élection des adjoints en rappelant que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif des conseillers municipaux et qu'il souhaite s'entourer de 4 adjoints.

***Avis favorable du Conseil municipal par 12 voix pour
3 abstentions : Messieurs CARRÉ et GRESSIER, Madame GERMAIN***

ÉLECTION DES ADJOINTS

M. Jean-Bernard SOUDAN précise que les adjoints sont élus par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, paritairement avec obligation d'alternance et qu'en conséquence c'est l'ordre de la liste qui détermine le rang des adjoints.

Une seule liste est présentée, portée par Madame Béatrice JARRY.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne placée à cet effet.

1^{er} tour de scrutin : votants : 15
 Suffrages exprimés : 12
 Votes blancs : 3
 Majorité absolue : 8

La liste des Adjoints portée par Madame Béatrice JARRY obtient 12 voix, est élue et immédiatement installée. Sont proclamés adjoints au maire, dans l'ordre de la liste :

- 1^{er} adjoint : Mme Béatrice JARRY
- 2^{ème} adjoint : M. Albin BENOIST-DE CADARAN
- 3^{ème} adjoint : Mme Jessica BEYRIS
- 4^{ème} adjoint : M. José GALLARDO

TABLEAU D'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Après l'élection des adjoints, l'ordre du tableau du Conseil Municipal s'établit donc comme suit :

Maire :	M. Jean-Bernard SOUDAN
1 ^{er} adjoint :	Mme Béatrice JARRY
2 ^e adjoint :	M. Albin BENOIST-DE CADARAN
3 ^e adjoint :	Mme Jessica BEYRIS
4 ^e adjoint :	M. José GALLARDO
Conseillers municipaux élus avec 201 voix	M. François VAN PETEGHEM M. Didier ZOZZOLI Mme Armelle LE GALL Mme Sandie BIZOUARD Mme Adeline MASCLET Mme Sindy NOEL M. Clément CHAISEMARTIN
Conseillers municipaux élus avec 177 voix	M. Vincent CARRÉ Mme Catherine GERMAIN M. Alain GRESSIER

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

M. Jean-Bernard SOUDAN invite les membres du conseil municipal à lire la charte de l'élu local. Cette charte vise à renforcer la confiance des citoyens envers leurs élus et à promouvoir une gouvernance éthique et responsable au sein de la collectivité. Elle repose sur les principes suivants :

1. Respect des Valeurs Républicaines
Les élus s'engagent à défendre les valeurs fondamentales de la République, notamment la démocratie, la laïcité et l'égalité.
2. Engagement au Service Public
Agir dans l'intérêt général est primordial. Les élus doivent servir les citoyens avec impartialité, dévouement et transparence.
3. Transparence et Responsabilité
Les élus doivent garantir l'accès à l'information et rendre compte de leurs actions et décisions, favorisant ainsi la confiance des citoyens.
4. Lutte contre les Conflits d'Intérêts
Il est essentiel d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Les élus doivent agir avec intégrité et impartialité dans toutes leurs décisions.
5. Respect des Droits des Citoyens
Les élus doivent respecter les droits des administrés et promouvoir leur participation active à la vie locale.
6. Solidarité et Responsabilité Collective
Les membres du conseil municipal doivent agir de manière solidaire et assumer ensemble la responsabilité des décisions prises. »

ATTRIBUTIONS DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Ce point, inscrit à l'ordre du jour, fera finalement l'objet du prochain Conseil Municipal.

***Avis favorable du Conseil municipal par 12 voix pour
3 abstentions : Messieurs CARRÉ et GRESSIER, Madame GERMAIN***

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire rappelle que les organismes extérieurs, dont la commune est membre, ont besoin pour délibérer valablement que les conditions dans lesquelles ils siègent soient réunies. A cet effet il est nécessaire que le Conseil Municipal élise en son sein ses délégués auprès des organismes suivants :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) des collèges de Lizy s/Ourcq et de Trilport

Les missions du SIVU s'articulent autour du développement et de l'aménagement éducatif, sportif et culturel du collège : Construction, reconstruction, aménagement, entretien et fonctionnement du collège (accueil, restauration, hébergement, entretien général et technique) et de l'organisation des transports scolaires

- Délégué titulaire 1 : José GALLARDO
- Délégué titulaire 2 : Sandie BIZOUARD
- Délégué suppléant : Jessica BEYRIS

***Avis favorable du Conseil municipal par 12 voix pour
3 abstentions : Messieurs CARRÉ et GRESSIER, Madame GERMAIN***

Syndicat Départemental d'Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

Les activités du SDESM s'articulent autour de 5 grandes missions : l'éclairage public, l'électrification et le contrôle des concessionnaires, l'achat d'énergie, le système d'information géographique, le soutien à la transition énergétique et la mobilité électrique.

- Délégué titulaire 1 : Didier ZOZZOLI
- Délégué titulaire 2 : François VAN PETEGHEM
- Délégué suppléant : Albin BENOIST DE CADARAN

***Avis favorable du Conseil municipal par 12 voix pour
3 abstentions : Messieurs CARRÉ et GRESSIER, Madame GERMAIN***

L'ensemble des représentants du conseil municipal auprès des organismes extérieurs ont été désignés. Les organismes concernés seront informés de ces désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CCPO	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
SIVU	Syndicat Intercommunal à vocation Unique
SDESM	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne

Signatures des Conseillers présents